



Comment mieux coopérer avec les associations ?

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Actrices essentielles du territoire, les associations jouent un rôle clé pour sa vitalité. Cette formation apporte aux élus des outils concrets pour structurer, accompagner et valoriser une politique locale de la vie associative.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Comprendre les enjeux, le fonctionnement et les spécificités du monde associatif
- Créer les conditions d'une co-construction avec les acteurs associatifs
- Connaître les évolutions et les modalités de partenariat collectivités/associations

Description / Contenu

1/ Repères sur la vie associative et l'économie sociale et solidaire : observation de la diversité des associations, de leurs fonctions, de leurs fédérations et réseaux; les fondamentaux de la loi de 1901 et de 2014 et leur traduction dans les statuts et les responsabilités; la participation des membres et des publics, le projet associatif, les enjeux démocratiques et citoyens...

2/ Les leviers pour une coopération réussie : analyse de partenariats entre collectivités locales et associations, démarches de projet, enjeux partageables, rythmes d'engagement des différentes parties prenantes; les dispositifs publics, programmes d'appui aux partenariats avec les associations

3/ Les principes et les outils du partenariat : charte d'engagements réciproques, soutiens matériels et financiers aux associations; subventions et conventions pluriannuelles, appels à projets, délégations de service public

4/ Les méthodes pour un environnement favorable à la vie associative : reconnaissance du bénévolat, coordination entre associations, mutualisation de moyens, expertise de terrain et capacités d'expérimentation

5/ Le positionnement des élu.e.s face aux associations : négociation, risques spécifiques aux personnes à la fois responsables d'associations et élu.e.s : gestion de fait, conflits d'intérêts..

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Alternance de temps théoriques et pratiques, dans une mise en dialogue du groupe en formation. Supports théoriques et techniques d'animation suscitant la participation, l'analyse et le débat.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

BIGOUIN Yannik

Ancien conseiller régional de Bretagne et président d'EPCC, est élu municipal dans une commune de 6700 habitants. Engagé depuis plus de 25 ans dans la vie associative, autant du côté bénévole que professionnel, il est délégué régional du Mouvement associatif de Bretagne, une organisation qui rassemble la majorité des têtes de réseaux associatives.

CONAN Gwendoline

Elle a un parcours sur les questions de jeunesse et de solidarité internationale, au sein d'associations et de collectivités. Elle travaille plus particulièrement, au sein du Mouvement associatif de Bretagne, sur la formation et l'animation des territoires afin de construire des coopérations pérennes entre les collectivités locales et acteurs associatifs.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État